

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 35/2013

Crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par son Président Daniel Dupasquier, Ornella Morier, Henri Pisani, Patrick Oppliger et Philippe Muggli s'est réunie le 25 novembre 2013 en présence du conseiller municipal Monsieur Denis Favre ainsi que de la boursière Madame Sandra Caccia afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 2 décembre 2013 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie Monsieur Favre et Madame Caccia pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

1. Préambule

Le préavis municipal 03/2006 accepté par le conseil communal le 23 octobre 2006 a octroyé à la Municipalité un crédit général d'études de Fr. 200'000,- qui lui permet d'y affecter les crédits d'études préalables inférieurs à fr. 50'000,-, ceux dépassant ce montant faisant l'objet d'un préavis distinct. Dans le cas où un projet aboutit à un préavis spécifique et que celui-ci est validé par le conseil communal, le coût de l'étude préalable y est transféré.

Comme cela a été relevé par notre commission dans le rapport sur les comptes 2012, le plafond de fr. 200'000 a été dépassé puisqu'il s'élevait à fr. 254'450.45 au 31 décembre 2012.

Afin de remédier à ce dépassement d'une part et de se donner les moyens de faire face à une potentielle augmentation du nombre de dossiers à venir d'autre part, la Municipalité propose de créer un crédit d'études additionnel de fr. 300'000,- spécialement dédié aux objets relevant de l'urbanisme.

2. Analyse et position de la commission

Selon les informations complémentaires reçues, le total de fr. 254'450.45 au 31 décembre 2012 se compose des éléments suivants:

- montants potentiellement récupérables: fr. 191'945.80 pour 11 projets dont 2 pour fr. 26'270.40 qui seront transférés en 2013 sur des préavis déjà votés
- montants perdus: fr. 155'504.65 pour 12 projets datant de 2007 à 2012 et dont fr. 93'000,- ont été amortis, soit un solde net de fr. 62'504.65

Nous sommes d'avis qu'un amortissement complet de fr. 62'504.65 est nécessaire sur les montants dits perdus car il est économiquement injustifié de les maintenir au bilan.

En tenant compte du transfert des 2 projets sur des préavis déjà votés ainsi que de notre recommandation, le solde passerait à fr. 165'675.40 soit en dessous du crédit actuel.

Nous pensons néanmoins qu'au vu des projets d'urbanisme à venir ces prochaines années, notamment sous l'impulsion du SDNL, un relèvement du crédit total est justifié.

La durée d'amortissement proposée de 10 ans nous semble toutefois trop longue compte tenu de la nature des études concernées. Une accélération de l'amortissement permettrait également de limiter le montant du crédit nécessaire et inciterait la Municipalité à faire avancer les dossiers de façon peut-être plus optimale.

Pour ces raisons, nous amendons ce préavis en proposant, d'une part un crédit de fr. 200'000,- au lieu de fr. 300'000,-, et d'autre part une durée d'amortissement de 5 ans maximum au lieu de 10 ans maximum. De plus, nous recommandons un amortissement spécifique pour la totalité du solde lorsqu'un projet peut être qualifié de perdu.

Il est également à relever que cette pratique comptable favorise la marge d'autofinancement puisque les montants de ces études sont comptabilisés comme investissements et non comme dépenses courantes. Le résultat net s'en trouve quant à lui réduit par les amortissements y relatifs.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la commission des finances accepte à l'unanimité de ses membres le préavis 35/2013 après amendements et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 35/2013 adopté en séance du 4 novembre 2013;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme de fr. 200'000,- pour des mandats confiés à l'extérieur;
- d'autoriser le financement de cette dépense par le prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 5 ans

Romanel-sur-Lausanne, le 2 décembre 2013

Le rapporteur:



Philippe Muggli

Les autres membres:



Daniel Dupasquier



Patrick Oppliger



Henri Pisani



Ornella Morier